

29 juin 2012 -11:34

Accident vasculaire cérébral: l'admission urgente dans une unité spécialisée est cruciale

Des unités neurovasculaires (stroke units') existent depuis quelques années dans certains hôpitaux belges. Ces unités spécialisées prennent en charge les patients qui sont atteints d'accident vasculaire cérébral. Elles sont efficaces mais actuellement n'existe ni reconnaissance officielle, ni critères de qualité auxquels elles doivent satisfaire. Le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) a examiné, en collaboration avec des équipes de Deloitte et de l'Hôpital Universitaire de Leuven comment ces soins peuvent être mieux organisés. Une prise en charge en deux phases est recommandée: premièrement une admission aussi rapide que possible dans une unité neurovasculaire très spécialisée, de type hyper aigu. Après les trois premiers jours, les soins peuvent être poursuivis dans une autre unité, proche du domicile du patient. Des normes de qualité de même qu'un agrément officiel s'avèrent nécessaires pour ces unités neurovasculaires.

L'accident vasculaire cérébral (« stroke » en anglais) touche chaque année 2 personnes parmi 1.000 habitants. Les symptômes les plus typiques sont la paralysie d'un côté, des difficultés de parole, un œil qui présente une vision diminuée ou de la confusion. Un accident vasculaire cérébral peut être causé soit par une hémorragie soit par un caillot qui obstrue une artère du cerveau (thrombose). Il s'agit d'une cause fréquente de mortalité et beaucoup de patients qui survivent gardent des séquelles.

Unités neurovasculaires: plus de chances de survie, moins de risque d'institutionnalisation

Pour mieux prendre en charge les personnes victimes d'accident vasculaire cérébral, des unités neurovasculaires ont été créées dans certains hôpitaux belges. Ces départements prodiguent le plus rapidement possible des soins à ces patients, grâce à une équipe multidisciplinaire composée de médecins, d'infirmiers, de kinésithérapeutes, de logopèdes, d'ergothérapeutes etc. Ces unités sont efficaces: les patients qui y sont soignés ont moins de risque de décès ou de devoir être transférés dans des institutions de soins.

Absence d'agrément officiel et de normes de qualité

Il n'existe actuellement ni agrément officiel ni normes de qualité pour les unités neurovasculaires en Belgique. Leur organisation et la qualité des soins dépendent uniquement de l'initiative de professionnels ou des hôpitaux. Le KCE a dès lors examiné comment mieux organiser et standardiser les soins prodigués aux patients souffrant d'accident vasculaire cérébral.

Un séjour les 3 premiers jours dans une unité spécialisée de type hyper aigu

Le KCE recommande un système comprenant deux types d'unités neurovasculaires. Une admission urgente, si possible dans les 2 heures après l'accident, dans une unité neurovasculaire de type hyper aigu revêt une importance vitale. Cette unité très spécialisée peut affiner le diagnostic dans les premières minutes. Si nécessaire, afin de dissoudre le caillot, une thrombolyse sera rapidement réalisée suivant des normes de qualité et de sécurité déterminées. Le nombre d'unités de type hyper aigu devrait dépendre de l'accessibilité et du nombre d'habitants dans la région. Idéalement tout patient devrait pouvoir atteindre une unité de ce type dans les 30 minutes suivant le premier contact médical.

Après les trois premiers jours, le patient pourrait être transféré vers une autre unité neurovasculaire,

proche de son domicile.

Cette prise en charge spécifique demande une sensibilisation de la population et des services d'ambulance. Les médecins généralistes doivent également être informés, afin de transférer immédiatement les patients vers l'unité hyper aiguë la plus proche. Des accords entre les hôpitaux qui possèdent ce type d'unité et ceux qui possèdent des unités pour le suivi ultérieur des patients sont également nécessaires.

A l'agenda: critères de qualité, collection de données et agrément

Enfin, les deux types d'unités neurovasculaires devraient répondre à des critères d'agrément officiels pour garantir à tout patient des soins de qualité. Comme dans certains pays européens, des normes de qualité doivent être élaborées et des données collectées: sur cette base un agrément pourra être octroyé aux unités qui répondent aux critères de qualité.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be